



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

CYCLE BIEN VIVRE LE METIER

SESSION II

AVOIR UNE ACTIVITE RENTABLE

Mardi 14 novembre
De 9h30 à 13h00

Michel LEHRER

Associé gérant du
Cabinet Jurimanagement

120€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Distinguer les notions de coûts de revient et de rentabilité ;
- Développer une approche plus performante de la productivité et des structures de coûts ;
- Appliquer des méthodes concrètes et efficaces pour atteindre la rentabilité.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Eléments statistiques

De quelle rentabilité parle-t-on ?

La maîtrise des coûts :

- Les coûts apparents : le parfait compte de résultat
- Les coûts cachés : fonds propres, facturation et gestion des RH

Les outils d'analyse

La maîtrise de la productivité

La valeur et le temps : répartition et investissement

Les corrections de productivité : saisie des temps et gestion de projets

Les budgets et la stratégie

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2

(Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52